



**COMPTE-RENDU
REUNION DES ASSOCIATIONS
DU SAMEDI 19 MARS 2022**

Présents : Michel LABATUT, Michel MAZZONETTO, Karl BORDENAVE, Yann FOURNIER, Pierre VARGA, Jean-Pierre RAINERO, Bernard ARBUSTI, Jacqueline COUILLENS, Jeanine CASTELL-LLEVOT, Chantal BOURDIEU, Bernard BARRERE, Patricia MAZZONETTO, Sue ELSTON, Gordon ELSTON, Jean-Louis BASANDELLA, Françoise ANDRIQUE, Bernard BARON, Marcel SEMPERE, Cathy FOURNIER, Jacqueline WARICHET, Nathalie YEUNG, Serge VAGNON, Pierre VALLEREAU, Laure GAGETTA, Christian DAL CORSO, Géraldine GOMEZ.

Absents : Société de chasse, APE.

1. Intervention du Maire

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes présentes pour cette première réunion des associations de l'année 2022. Il expose le budget subvention et invite chaque association lors d'un tour de table à faire le point sur ses besoins et sur les événements à venir.

2/ Tour de table (Programmation des activités et manifestations 2022, besoin divers)

ENSEMBLE VOCAL : La cotisation des adhérents est fixée à 50 €. Actuellement 15 membres.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2500 € pour 2021.

Le concert de Printemps est prévu le dimanche 1^{er} mai à la salle des fêtes.

La Présidente exprime l'inquiétude de poursuivre les répétitions lors du commencement des travaux de la salle des fêtes. Monsieur le Maire informe de l'éventualité du report des travaux de la salle des fêtes.

BIBLIOTHÈQUE : Pas d'évènement prévu à ce jour. Demande du renouvellement de la subvention.

LES GAIS LURONS DE LA GÈLE : Repas d'hiver 2022/2023 pour les adhérents les plus âgés de la commune. Cours d'hiver conversation en Anglais. Croisières sur la Baise et la Gèle.

ANCIENS COMBATTANTS : Cérémonies Habituelles.

Demande de renouvellement de la subvention.

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-PUY : Les manifestations prévues lors de la précédente réunion sont maintenues. La présidente exprime le souhait d'acheter des mange-debout, une imprimante A3 et d'une chambre froide.

Monsieur le Maire propose aux associations un éventuel achat commun et expose le problème de licence IV en invitant les associations à participer à l'acquisition de cette licence.

GYM VOLONTAIRE : La cotisation des adhérents est de 50€.

Une marche est prévue prochainement.

LES AMIS DE L'ÉGLISE : Mme Warichet informe qu'elle ne souhaite plus garder la présidence et espère trouver un remplaçant très rapidement. Les rameaux sont maintenus le 2^{ème} Samedi du mois d'avril. Pas d'autre projet prévu à ce jour.

MOULIN D'ESCAPAT : Rencontre musicale. Un marché artistique et artisanal sera mis en place au domaine. Mise en place de Yoga et de massage énergétique.



SOCIETE BOULISTE : Bon redémarrage de la saison. Il est évoqué la possibilité d'un concours de pétanque pour les fêtes de Saint-Puy. Le président demande le renouvellement de la subvention.

DF930 : M. Varga invite les diverses associations à communiquer les évènements par la radio.

M. le Maire en profite pour rappeler les différents moyens de communication mis en place (panneaux lumineux, panneau pocket, site de la Mairie, mailing)

ART ET LA RAPIERE : Organisation du May Day avec l'aide du comité des fêtes.

ESMASP : Augmentation du nombre de licences (+50%) ce qui pose un problème au niveau des entraînements (manque de bénévoles). AG prévue le 30 avril. Arrêt du basket santé car trop peu de participants. Handisport du 3 au 6 juin.

LAURENT'S BAND : AG prévue prochainement, mise en place d'un nouveau bureau. Mme Gagetta nous informe de la mixité d'âge des adhérents ainsi que de la remotivation commune. Il est évoqué la participation lors du repas du 11 novembre avec les anciens combattants. Des achats de partitions, pupitres et coupe-vent sont prévus.

Monsieur le Maire évoque le projet d'une école de musique sur Saint-Puy et est attente d'une réponse sous quinzaine.

AMICALE SAPEURS POMPIERS : Nouveau bureau mis en place suite à l'AG du 18 Mars. La fête de la Saint Jean est programmée en juin.

TANCHE CASTEROISE : Beaucoup de nouveaux pêcheurs. Un concours est prévu à Castéra.

3/ Questions divers et informations

Monsieur le Maire informe de la reprise des repas de rue le 1^{er} lundi de juillet et août.
Il rappelle également que chaque association doit déposer en Mairie son bilan financier afin de pouvoir prétendre au versement de la subvention.

SAINT-PUY le 13/05/2022

Le Maire
Michel LABATUT

